



LES SALARIÉ-E-S : CIBLES PRIVILÉGIÉES DE L'ORDRE NATIONAL INFIRMIER !



Après avoir utilisé tous les moyens pour contraindre les infirmier-e-s à adhérer, commandé des sondages d'opinion totalement biaisés pour tenter de justifier un semblant de légitimité, **L'ORDRE NATIONAL INFIRMIER, S'ATTAQUE DÉSORMAIS AUX SALARIÉ-E-S DES AUTRES CATÉGORIES PROFESSIONNELLES !!!**

Dans un communiqué du 19 juin, l'Ordre National Infirmier annonce, sous couvert de défense de la qualité des soins, le dépôt de 6 nouvelles plaintes au motif « *d'exercice illégal de la profession infirmière en bloc opératoire* » à l'encontre de collègues « Techniciens de surface, aide soignants... »

Ces pratiques inadmissibles relèvent d'une stratégie de défense d'intérêts purement corporatistes, et d'une escalade scandaleuse pour justifier une légitimité quasi inexistante quand moins de 5% de toute la profession a participé aux élections d'avril 2014 !

L'ONI jette le discrédit sur l'ensemble des professionnel-le-s qui, quotidiennement, assurent 24h/24h, 365 jours sur 365, en équipe pluridisciplinaire, la prise en charge des soins de la population.

Après plusieurs années de silence sur des dossiers essentiels de la profession infirmière (comme la perte de la reconnaissance de la pénibilité, les glissements de tâches, le non respect des qualifications, le manque

d'effectifs, l'insuffisance de moyens et autres restrictions budgétaires), l'ONI confirme qu'il lui est visiblement plus aisé de s'en prendre aux salarié-e-s plutôt que de s'engager pour la reconquête du financement d'une sécurité sociale solidaire.

NON À L'ORDRE INFIRMIER !



Alors que le gouvernement présente un projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale rectificatif pour 2014 contenant de nouvelles mesures d'austérités budgétaires, quand la cours des comptes préconise de nouvelles suppressions d'emplois dans la Fonction Publique Hospitalière, l'ONI pourrait peut-être envisager de déposer plainte pour « *mise en danger de la vie d'autrui* » ...qui sait ?

A la lumière de ces éléments, à l'heure où la Ministre envisage de rendre facultatif l'adhésion à l'ordre infirmier, voire son abrogation, dans la prochaine « loi de santé », la Fédération CGT Santé - Action Sociale réaffirme qu'il est **URGENT de mettre un terme définitif à l'Ordre National Infirmier, comme à tous les Ordres professionnels.**



Parce que les conditions de formations et d'exercices des infirmières, comme de l'ensemble des professionnels, relèvent du financement de la sécurité sociale,

**LA CGT APPELLE LES INFIRMIER-E-S
ET L'ENSEMBLE DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ**

À SE RASSEMBLER, DANS L'UNITÉ, ET À PARTICIPER MASSIVEMENT À

**LA JOURNÉE DE GRÈVE ET DE MANIFESTATIONS INTERPROFESSIONNELLES
du JEUDI 26 JUIN 2014.**